

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2025

---

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -  
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 93

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Jolly, M. Giletti, M. Falcon, Mme Sabatini, M. Bilde, M. Chenu, M. Boulogne, M. Gery,  
M. Marchio, Mme Blanc, Mme Rimbert, Mme Joncour, M. Emmanuel Taché, M. Ballard,  
M. Lottiaux, M. Humbert, M. de Lépinau, Mme Bouquin, Mme Ménaché, M. Guibert,  
Mme Florence Goulet, Mme Joubert, M. Golliot, M. Bentz, M. Rivière, Mme Lorho, Mme Lechon,  
M. Dragon, Mme Colombier, M. Christian Girard et M. Limongi

-----

**ARTICLE 3 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces obligations, qui s'ajoutent aux études prévues par le droit commun, risquent de complexifier la préparation de l'événement sans apporter d'informations réellement nouvelles aux autorités publiques. L'amendement propose de supprimer ces obligations de rapport, afin de limiter les contraintes administratives, d'éviter les doublons avec les procédures environnementales existantes, et de favoriser une mise en œuvre plus efficace et plus rapide des projets liés aux Jeux.